

## Rapport de suivi du PGMR | 2019



N° DE LA MESURE	1
Nom de la mesure	Collecter et récupérer les matières recyclables (papier, carton, verre, métal et plastique : PCVMP)
Description	Poursuivre la collecte des matières recyclables et l'amélioration du système de collecte afin de maximiser le taux de recyclage.
Responsable	MRC de Pierre-De Saurel
Échéancier	En continu
Avancement	100 %. La collective sélective est implantée sur l'ensemble du territoire.
Commentaire	

N° DE LA MESURE	2
Nom de la mesure	Collecter et traiter par compostage les matières organiques : résidus alimentaires et résidus verts.
Description	Implanter la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire.
Responsable	MRC de Pierre-De Saurel
Échéancier	Mai 2017
Avancement	100 %
Commentaire	La collecte des matières organiques est implantée sur l'ensemble du territoire. La première collecte a été effectuée le 1 <sup>er</sup> mai 2017. Un plan de communication a été mis en œuvre.



N° DE LA MESURE	3
Nom de la mesure	Collecter les résidus ultimes – bacs et conteneurs
Description	Optimiser la collecte des résidus ultimes dans l'esprit de réduction en utilisant efficacement les autres collectes (bacs bleus et bacs bruns). La collecte des résidus ultimes a été réduite de 13 collectes/an, soit désormais 26 collectes/an.  De plus, les bacs excédentaires à résidus ultimes sont tarifés depuis 2012.
Responsable	MRC de Pierre-De Saurel
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	Depuis octobre 2016, la collecte des résidus ultimes est effectuée toutes les deux semaines, pour un total de 26 collectes annuelles.

N° DE LA MESURE	4
Nom de la mesure	Collecter les résidus ultimes – Encombrants
Description	Toujours dans le principe de réduction, le nombre de collectes d'encombrants a été réduit à 9 collectes, au lieu des 12 collectes. Les citoyens sont incités à se départir de leurs encombrants en pensant au réemploi en les déposant à l'écocentre régional ou aux organismes d'économie sociale.
Responsable	MRC de Pierre-De Saurel
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	



N° DE LA MESURE	5
Nom de la mesure	Collecter les matières résiduelles dans les lieux publics
Description	Les lieux publics sont dotés d'équipements pour la collecte sélective. Il y a lieu d'ajouter des équipements pour la collecte des matières organiques.
Responsable	Municipalités locales
Échéancier	2020
Avancement	50 %
Commentaire	Il reste à étudier la faisabilité et l'efficacité d'ajouter dans les lieux publics des contenants pour la récupération des matières organiques.

N° DE LA MESURE	6
Nom de la mesure	Implanter un écocentre régional
Description	Un écocentre est un service indispensable pour la collecte des résidus de CRD, de RDD et autres matières qui ne sont pas collectées en bordure de rue, comme les résidus verts en grande quantité.
Responsable	MRC de Pierre-De Saurel
Échéancier	2016
Avancement	100 %
Commentaire	L'écocentre est opérationnel depuis janvier 2016. Les résidus de CRD, les résidus verts, les encombrants, les produits électroniques, les pneus et les RDD y sont acceptés.



N° DE LA MESURE	7
Nom de la mesure	Collecter les résidus de CRD à l'écocentre régional
Description	Maximiser la récupération des résidus de CRD, de RDD, de résidus verts, contribuer à détourner de l'élimination le bois, le métal et d'autres matières recyclables.
Responsable	MRC de Pierre-De Saurel
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	Le service de dépôt des résidus de CRD, de RDD, de RV et d'encombrants est assuré à l'écocentre régional 5 jours par semaine d'avril à novembre et 3 jours par semaine de décembre à mars.

N° DE LA MESURE	8
Nom de la mesure	Collecter les RDD
Description	Collecter les résidus domestiques dangereux à l'écocentre et les traiter de manière conforme.
Responsable	MRC – Municipalités locales – ICI
Échéancier	2016
Avancement	100 %
Commentaire	D'autres points de dépôt de RDD, en plus de l'écocentre, sont implantés dans les municipalités.



N° DE LA MESURE	9
Nom de la mesure	Collecter les matières visées par le programme de la responsabilité élargie des producteurs (REP)
Description	Promouvoir et implanter des points de collecte des matières dans le cadre du programme de la REP.
Responsable	MRC – Municipalités locales - ICI
Échéancier	2016 - 2020
Avancement	100 %
Commentaire	Plusieurs points de collecte des matières sous la REP sont implantés dans la région : écocentre, municipalités et ICI. Les matières concernées sont les huiles, la peinture, les lampes au mercure, les piles et les produits électroniques.

N° DE LA MESURE	10
Nom de la mesure	Traiter les appareils contenant des halocarbures
Description	Récupérer et traiter les appareils contenant des halocarbures.
Responsable	MRC
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	Un programme de récupération à domicile et de traitement des appareils contenant des halocarbures est implanté par la MRC depuis une dizaine d'années. Le programme permet de traiter annuellement environ 600 appareils.



N° DE LA MESURE	11
Nom de la mesure	Gérer et recycler les boues municipales
Description	Élaborer un plan de gestion des boues municipales en les recyclant biologiquement par épandage, compostage et/ou biométhanisation.
Responsable	Municipalités locales
Échéancier	2020
Avancement	20 %
Commentaire	Le processus d'élaboration du plan de gestion des boues municipales est en cours.

N° DE LA MESURE	12
Nom de la mesure	Gérer et recycler les boues des fosses septiques
Description	Établir un plan et une réglementation pour gérer les boues des fosses septiques et acheminer ces boues dans des installations de traitement conformes.
Responsable	Municipalités locales
Échéancier	2021
Avancement	Environ 20 %
Commentaire	Le processus est en cours : recensement des fosses septiques et adoption d'une réglementation municipale en adéquation avec le règlement Q-2, r. 22 Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.



N° DE LA MESURE	13
Nom de la mesure	Bannir l'élimination du carton et du papier
Description	Interdiction d'éliminer le carton et le papier : récupérer le carton et le papier par la collecte de matières recyclables. Si ces matières sont souillées de résidus alimentaires, les récupérer par la collecte des matières organiques.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	80 %
Commentaire	Les collectes pour la récupération de ces matières sont efficientes. Une réglementation est disponible. Des contrôles sont effectués. La réglementation a été amendée afin d'interdire ces matières dans les contenants de résidus ultimes.

N° DE LA MESURE	14
Nom de la mesure	Bannir l'élimination du bois
Description	Interdire l'élimination du bois
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	80 %
Commentaire	Le bois n'est pas collecté en bordure de rue lors de la collecte d'encombrants. Il doit plutôt être apporté à l'écocentre d'où il sera ensuite acheminé à des installations de broyage et de recyclage.



N° DE LA MESURE	15
Nom de la mesure	Bannir l'élimination des matières organiques
Description	Interdire l'élimination des matières organiques : résidus alimentaires et résidus de jardin ainsi que les branches.  Implantation de la collecte des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) au moyen de bacs roulants et apport volontaire à l'écocentre des résidus verts et des branches.
Responsable	MRC
Échéancier	2017
Avancement	70 %
Commentaire	La collecte des matières organiques est implantée sur tout le territoire depuis le 1 <sup>er</sup> mai 2017. Au total, 39 collectes sont effectuées par an : collecte hebdomadaire de juin à novembre et collecte mensuelle de décembre à mars. Une bonne progression du taux de récupération est enregistrée. En 2019, 70 % des matières organiques sur le potentiel ont été récupérées.

N° DE LA MESURE	16
Nom de la mesure	Réduire – Limiter le nombre de contenants à résidus ultimes et diminuer leur fréquence de collecte.
Description	Réduire l'élimination des matières résiduelles par une tarification. Un bac à résidus ultimes par unité d'occupation. Les bacs excédentaires de résidus ultimes sont tarifés à 60 \$/bac annuellement. Quant aux conteneurs, le nombre de collectes est réduit de 15 collectes en 2017, passant de 52 collectes à 37 collectes.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	100 %
Commentaire	L'accent est également mis sur la sensibilisation pour la réduction à la source.



N° DE LA MESURE	17
Nom de la mesure	Réduire – Encourager l'herbicyclage
Description	Sensibiliser les citoyens à pratiquer l'herbicyclage.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	50 %
Commentaire	Les avantages de l'herbicyclage sont mis de l'avant dans les outils de sensibilisation. De plus en plus de citoyens adoptent l'herbicyclage.
N° DE LA MESURE	18
Nom de la mesure	Réduire – Encourager le compostage domestique
Description	Inciter les usagers à pratiquer le compostage domestique par la sensibilisation et par la subvention de compostières domestiques.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	10 %
Commentaire	Le programme de subvention des compostières s'est terminé en 2016 puisque tous les composteurs ont été vendus et que la collecte des bacs bruns est maintenant implantée sur le territoire depuis mai 2017. À noter qu'en milieu rural, le compostage domestique est très répandu.



Commentaire

près.

N° DE LA MESURE	19
Nom de la mesure	Réduire - Sensibiliser la consommation responsable
Description	Sensibiliser les citoyens à adhérer au principe des 3 RV : réduire, réutiliser, récupérer et valoriser.
Responsable	MRC
Échéancier	En continu
Avancement	80 %
Commentaire	Le plan de communication a intégré cet aspect comme son principe phare.
N° DE LA MESURE	20
Nom de la mesure	Généraliser le recyclage du PCVMP dans les multilogements
Description	Accompagner les propriétaires de multilogements à participer à la collecte sélective : choisir les contenants, fournir le service de collecte, informer et sensibiliser les résidents à y participer, expliquer les enjeux et la manière de trier, etc.
Responsable	MRC
Échéancier	2016
Avancement	90 %

Le recyclage dans les multilogements est généralisé à quelques exceptions



N° DE LA MESURE	21
Nom de la mesure	Généraliser le recyclage du PCVMP dans les ICI
Description	Informer et sensibiliser les gestionnaires des ICI à participer à la collecte sélective. Les accompagner dans le choix des contenants, fournir le service adéquat, expliquer les enjeux, etc.
Responsables	MRC
Échéancier	2016
Avancement	90 %
Commentaire	Le recyclage dans les ICI est généralisé à quelques exceptions près.
N° DE LA MESURE	22
Nom de la mesure	Recycler les plastiques agricoles
Description	Récupérer, recycler et valoriser les plastiques agricoles
Responsables	MRC, municipalités locales et producteurs agricoles
Échéancier	2018
Avancement	10 %
Commentaire	Une réflexion est entamée avec les producteurs agricoles ainsi qu'avec l'entrepreneur responsable de la collecte. La contrainte se trouve en aval, car il y a peu de débouchés pour cette matière. Toutefois, la prospection se



N° DE LA MESURE	23
Nom de la mesure	Acquérir des connaissances sur les secteurs ICI et CRD
Description	Effectuer des études sur les secteurs ICI et CRD pour trouver des pistes de solutions permettant d'augmenter le taux de récupération.
Responsables	MRC et ICI
Échéancier	2021 (échéance reportée)
Avancement	40 %
Commentaire	La première étape, consistant à dresser l'inventaire exhaustif des ICI et des contenants utilisés, est finalisée. Une réflexion est entamée à la MRC pour étudier la faisabilité d'offrir le service aux ICI en implantant une tarification incitative avec collecte intelligente.

N° DE LA MESURE	24
Nom de la mesure	Réemploi – Promouvoir l'économie sociale
Description	Aider les organismes d'économie sociale œuvrant dans le domaine des matières résiduelles.
Responsables	MRC – Organismes d'économie sociale
Échéancier	2016
Avancement	100 %
Commentaire	La MRC a établi des ententes avec le Recyclo-Centre, OBNL en économie sociale spécialisé dans la réutilisation et l'insertion sociale par le travail. Ces ententes portent sur la gestion de l'écocentre régional de la MRC, la récupération des piles et des appareils contenant des halocarbures.



N° DE LA MESURE	25
Nom de la mesure	Promouvoir l'écologie industrielle
Description	Encourager l'approfondissement du maillage et l'échange de matières résiduelles entre les différentes entreprises.
Responsable	MRC – CTTÉI (Centre de transfert technologique en écologie industrielle) – Entreprises.
Échéancier	2016
Avancement	80 %
Commentaire	Le CTTÉI est l'un des partenaires de la MRC dans les projets d'écologie industrielle. Le CTTÉI a notamment effectué une étude sur les plastiques agricoles pour le compte de la MRC.

N° DE LA MESURE	26
Nom de la mesure	Adopter des politiques environnementales
Description	Énoncer officiellement l'adhésion de la MRC aux principes du développement durable.
Responsable	MRC
Échéancier	2021 (échéance reportée)
Avancement	20 %
Commentaire	Une concertation est engagée entre les différents services de la MRC afin de concevoir une politique environnementale. Le projet est toujours en réflexion.



N° DE LA MESURE	27
Nom de la mesure	Animer des conférences et des ateliers sur la gestion des matières résiduelles
Description	Effectuer des séances d'information pour différents groupes de la société : élus municipaux, milieu scolaire, entreprises, aînés, etc.
Responsables	MRC
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	En 2019, des ateliers ont été organisés et animés en milieu scolaire.

N° DE LA MESURE	28
Nom de la mesure	Publier et diffuser des outils de sensibilisation
Description	Fournir une information exhaustive sur la bonne gestion des matières résiduelles : enjeux, gérer les contraintes, matières acceptées et refusées dans les différentes collectes, etc.
Responsable	MRC
Échéancier	En continu
Avancement	90 %
Commentaire	L'information est relayée par les différents canaux d'information : journaux, radios, sites Web et réseaux sociaux. Le bilan annuel est présenté, diffusé et commenté par les médias locaux.



N° DE LA MESURE	29
Nom de la mesure	Retourner une partie du compost aux usagers
Description	Inclure dans le contrat de collecte une clause prévoyant un retour de compost à chaque municipalité.
Responsable	MRC
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	Depuis 2017, un retour du compost est fait une fois par année aux citoyens puisqu'une clause au contrat de collecte des matières organiques prévoit le retour du compost une fois par année à chacune des 12 municipalités de la MRC.

N° DE LA MESURE	30
Nom de la mesure	Procéder à des inspections et à une sensibilisation de proximité
Description	L'inspecteur à la gestion des matières résiduelles vérifie à chaque collecte le contenu des bacs par échantillonnage. Lors de ces inspections, il laisse des billets de courtoisie ou discute avec les résidents lorsqu'ils sont présents.
	Un agent de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles est également recruté pendant la période estivale. Il vérifie le contenu des bacs, informe les usagers et délivre les billets de courtoisie lorsqu'il constate des non-conformités.
Responsable	MRC
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	Un registre des billets de courtoisie est tenu. Les données permettent de cibler la sensibilisation pour les lacunes dans le tri, les matières acceptées, etc.



N° DE LA MESURE	31
Nom de la mesure	Organiser et effectuer des activités de sensibilisation dans les écoles
Description	Au plan de communication de la MRC étaient prévues des activités de sensibilisation, en partenariat avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy.
Responsable	MRC et Commission scolaire de Sorel-Tracy
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	Des ateliers de sensibilisation dans les écoles sont maintenus.

N° DE LA MESURE	32
Nom de la mesure	Continuer le programme ICI ON RÉCUPÈRE!
Description	Effectuer des audits sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI. Un rapport est produit et remis à l'ICI. Cette activité est effectuée en partenariat avec le Cégep de Sorel-Tracy dans le cadre du cours Environnement, hygiène et sécurité au travail. Chaque année, cinq ICI sont approchés pour effectuer l'audit.
Responsables	MRC - Cégep de Sorel-Tracy
Échéancier	
Avancement	
Commentaire	Le programme est arrêté. Réflexion sur d'autres manières de se redéployer auprès des ICI.



N° DE LA MESURE	33
Nom de la mesure	Sensibiliser les communautés
Description	Cibler des activités pour certaines communautés : associations, CPE, aînés, etc. Les activités consistent à effectuer des séances d'information sur la gestion des matières résiduelles.
Responsable	MRC
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	De l'information est diffusée.

N° DE LA MESURE	34
Nom de la mesure	Participer activement aux évènements publics
Description	Effectuer des activités de sensibilisation en tenant des kiosques dans les espaces publics lors de certains évènements, exemple : Salon des aînés.
Responsable	MRC
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	Activité non tenue en 2019. Réflexion sur d'autres manières de se redéployer.



N° DE LA MESURE	35
Nom de la mesure	Responsabiliser les résidents – Réglementation
Description	Inciter certains résidents à respecter la réglementation lorsque la sensibilisation ne suffit pas.
Responsable	MRC
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	Le règlement sur la gestion des matières résiduelles a été amendé en 2017 et la collecte des matières organiques par l'implantation de bacs bruns en fait maintenant partie. D'ailleurs, des amendes sont prévues pour le non-respect de la réglementation.

N° DE LA MESURE	36
Nom de la mesure	Responsabiliser le secteur ICI - Réglementation
Description	Inciter les gestionnaires des ICI à respecter la réglementation lorsque la sensibilisation ne suffit pas.
Responsable	MRC
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	Le règlement sur la gestion des matières résiduelles a été amendé en 2017 et la collecte des matières organiques par l'implantation de bacs bruns en fait maintenant partie.



N° DE LA MESURE	37
Nom de la mesure	Responsabiliser le secteur CRD
Description	Trier à la source et acheminer les résidus de CRD à des installations de traitement.
Responsable	MRC – Municipalités locales – Entreprises de construction
Échéancier	2017
Avancement	80 %
Commentaire	Bien que 80 % des résidus de CRD sont récupérés et recyclés, il n'en demeure pas moins qu'un système de contrôle doit être mis en place pour réduire davantage l'élimination des résidus de CRD dans les ICI.

N° DE LA MESURE	38
Nom de la mesure	Organiser une brigade verte
Description	Mettre l'accent sur la sensibilisation de proximité en embauchant un agent de sensibilisation durant la période estivale.
Responsable	MRC
Échéancier	En continu
Avancement	100 %
Commentaire	L'embauche d'un agent de sensibilisation a été faite en 2017 et est reconduite en 2018 et 2019.



N° DE LA MESURE	39
Nom de la mesure	Projet de traitement de « déchets d'équipements électriques et électroniques » (DEEE)
Description	Création d'une entreprise de traitement des appareils électriques. Les appareils sont broyés, les sous-produits triés et revendus.
Responsable	Recyclo-Centre : OBNL spécialisé dans la récupération des matières résiduelles
Échéancier	2016
Avancement	0 %. L'usine n'a pas fonctionné.
Commentaire	L'usine a ouvert ses portes en 2016 et a fermé la même année.

N° DE LA MESURE	40
Nom de la mesure	Intégrer la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel aux programmes de la MRC
Description	Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR et administrer les programmes de la GMR
Responsable	MRC – Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
Échéancier	Janvier 2017
Avancement	100 %
Commentaire	La Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel est maintenant desservie au même titre que les autres municipalités.



N° DE LA MESURE	41									
Nom de la mesure	Gérer les matières résiduelles sur les terres publiques									
Description	Implanter un système de collectes sur les terres publiques.									
Responsables	Municipalités locales									
Échéancier	2016									
Avancement	100 %									
Commentaire	Les municipalités locales ont prévu des contenants et des systèmes de collectes des matières résiduelles générées sur les terres publiques. Deux conteneurs semi-enfouis (résidus ultimes et recyclage) ont été implantés à Sainte-Anne-de-Sorel afin de desservir les résidents des îles et les touristes.									
N° DE LA MESURE	42									
Nom de la mesure	Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR et administrer les programmes de la GMR									
Description	Effectuer le suivi du PGMR									
Responsables	MRC									
Échéancier	En continu (2017 – 2022)									
Avancement	100 %									
Commentaire	Un bilan annuel est réalisé. Des diagnostics sont effectués pour ajuster et améliorer la mise en œuvre des mesures.									



## **ANNEXE 1**

Formulaire relatif à la collecte des matières organiques

	ANNEX	E 1 - Formulaire								~			ues du						
		Programme :	sur la r	edistrib	ution aux mun	icipalités d	les redev	ances po	ur l'éliminatio	n de matières	résidue	lles.							
Nom de la MR : PIERRE-DE SAUREL																			
Anné	e: <b>201</b> 9								À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés										
					Collecte n	orte-à-nort	des mati	ères	autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles										
Pour connaître le code géo, consulter la page Web :				ement	Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET						Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET								
http	s://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements)	interdisant le stockage et l'épandage de MRF		alimentaires (incluant d'origine animale)				Composteurs		alimentaires (incluant d'origine animale)								
Code géo	Nom des municipalités au PGMR				Nombre d'unités d'occupation résidentielles	Nombre de	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Information, sensibilisation et éducation dans l'année		Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)		
			oui	non	desservies au 31 décembre 2019	collectes en 2019	Début Fin		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	oui	non	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus aliment- aires	Début	Fin	
53010	Massueville (VL)	263		<b>V</b>	273	39	01/2019	12/2019											
53015	Saint-Aimé ((M)- Montérégie)	211		<b>✓</b>	211	39	01/2019	12/2019											
53005	Saint-David ((M) - Montérégie)	376		<b>V</b>	399	39	01/2019	12/2019									L		
53085	Saint-Gérard-Majella (P)	106		<u> </u>	106	39	01/2019	12/2019											
53050	Saint-Joseph-de-Sorel (V)	835		<b>V</b>	930	39	01/2019	12/2019											
53032	Saint-Ours (V)	875		<u> </u>	904	39	01/2019	12/2019									<u> </u>		
53020	Saint-Robert ((M) - Montérégie)	803		<u> </u>	812	39	01/2019	12/2019									<u> </u>		
53040	Saint-Roch-de-Richelieu (M)	1027		<b>V</b>	1045	39	01/2019	12/2019									<b>-</b>		
53065	Sainte-Anne-de-Sorel (M) Sainte-Victoire-de-Sorel (M)	1461 1095	-	<b>✓</b>	1491	39 39	01/2019	12/2019 12/2019									<del></del>		
53025 53052	Sorel-Tracy (V)	15089		7	1106 18129	39	01/2019	12/2019									$\vdash$		
53052	Yamaska (M)	1003		7	1018	39	01/2019	12/2019									$\vdash$		
33072	Turnuska (W)	1003			1010	33	01/2013	12/2013									$\vdash$		
Répon	dant : Mohamed Alioua	ane					Fonc	tion :	Coordonnateur										
Je certifie l'e	exactitude des renseignements contenus dans le présent form Françoise Signature	ulaire.							16-juin-20	ate									